Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 octobre 2026

DELIBERATION 2026-13

Approbation de l'engagement de l'ARB-IG en qualité de partenaire du projet « Forêts Familiales », porté par le CIRAD au titre de la mesure 77.01 du FEADER

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	**Titulaires**	**Suppléants**
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean Philippe COURTOIS
	En cours de remplacement	En cours de remplacement
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Sonia THELEMAQUE (CARL)
	En cours de remplacement (CANBT)	En cours de remplacement (CAGSC)
	En cours de remplacement (CAPEX)	Francette JACQUES (CCMG)
OFB	Celia DORE	Félicia BANDOU
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	Maguy LYSIMAQUE	Maddly NIRELLEP-MONLOUIS
PNG	Harry OZIER-LAFONTAINE	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Janis BEUVE
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	5 Titulaires + 5 Suppléants
En présentiel	3 Titulaires + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

Le Conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune, et notamment son article 77 relatif à la coopération ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L.131-9 III ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DEAL-RN 971-2025-05-12-00006 du 12 mai 2025 portant modification de l'arrêté DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération du Conseil régional de Guadeloupe du 20 novembre 2020 relative à la validation des statuts de l'Agence Régionale de la Biodiversité des iles de Guadeloupe

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe », et notamment ses articles 4 et 8.2 ;

Vu la Stratégie régionale Guadeloupe FEADER 2023-2027 et son dispositif 77.01 relatif au Partenariat européen d'innovation ;

Vu la délégation de signature de Madame Kanell AMBROISE, Directrice générale de l'ARB-IG, à Monsieur Marc GAYOT, cheffe du service Conservatoire Botanique des îles de la Guadeloupe

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'engagement de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe en qualité de partenaire du projet « *Forêts Familiales – Caractérisation des peuplements, aménagement durable et valorisation des produits de la forêt privée en Guadeloupe* », porté par le CIRAD en qualité de chef de file.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de la participation de l'établissement, d'un montant de 34 171,31 euros HT, se décomposant en 27 337,05 euros de frais de personnel et 6 834,26 euros de coûts indirects calculés par application de l'option de coûts simplifiés de 25 %, et d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'établissement.

ARTICLE 3 : D'autoriser la Directrice de l'établissement à solliciter les financements afférents à la participation de l'ARB-IG, au titre du FEADER et de la part nationale, et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires auprès du service instructeur.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 971-200095263-20261007-CA071020261-DE

ARTICLE 4 : D'autoriser la Directrice de l'établissement à signer la convention de partenariat avec le chef de file ainsi que tout acte, et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 5 : De ratifier l'attestation sur l'honneur de capacité d'engagement signée le 22 octobre 2025 par le chef du service Conservatoire botanique national, agissant par délégation de signature de la directrice, en vue du dépôt de la demande d'aide par le chef de file, ainsi que la participation de l'établissement à l'opération depuis le 1er janvier 2026.

Nombre de votants : 15

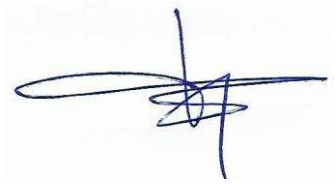
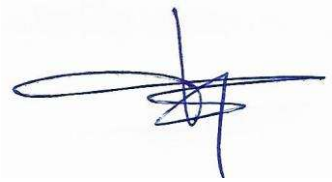
Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : **15**

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2026.

La Présidence : - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le 12/10/2026 A Gourbeyre, le 07…/…10…/2026  Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Fait à Basse-Terre, le 07/10/2026 La Présidence du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe  Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO